

FRANCHIR LES FEUX TRICOLORES

OBJECTIF : SE CONFORMER AUX PRESCRIPTIONS DES FEUX TRICOLORES

CONTENU

Les feux tricolores sont implantés dans les intersections où passent beaucoup de véhicules. Ils régulent les flots de circulation pour que chacun puisse passer à son tour. Ils permettent également aux piétons de traverser la chaussée lorsque les véhicules sont arrêtés.

Cette signalisation est composée de trois couleurs superposées :

- En bas, un feu vert. Lorsque ce feu est allumé, les véhicules peuvent passer parce que dans l'autre rue le feu rouge interdit aux véhicules de passer. Toutefois, un usager peut « griller » le feu rouge. Le cycliste doit donc traverser l'intersection en restant vigilant et en se tenant prêt à s'arrêter immédiatement. Le feu vert ne protège pas des erreurs que peuvent faire les autres.
- Au milieu, un feu orange (jaune pour le code de la route). Lorsque ce feu s'allume, les véhicules doivent ralentir et s'arrêter parce que le feu rouge va s'allumer dans quelques instants. Dans l'autre rue, le feu est encore rouge.
- En haut un feu rouge. Lorsque ce feu est allumé, les véhicules doivent s'arrêter et attendre parce que dans l'autre rue le feu vert autorise le passage des véhicules.

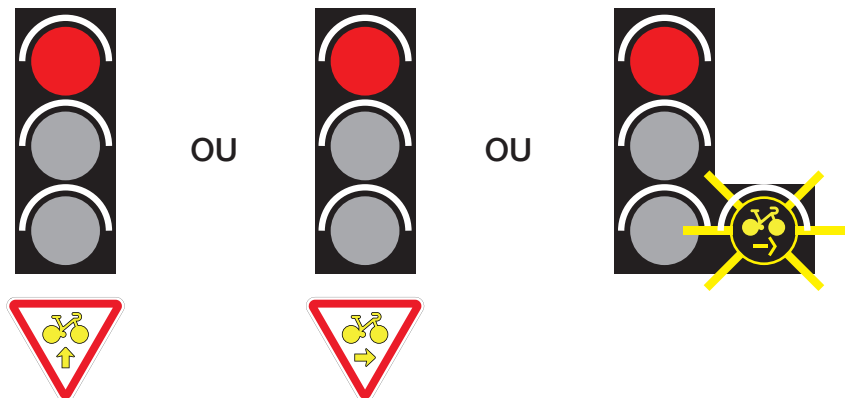
Il arrive parfois, notamment lorsque les feux sont en panne, que le feu orange du milieu soit clignotant. Dans ce cas, les conducteurs doivent respecter la signalisation complémentaire (panneau fixé sur le poteau du feu ou implanté à proximité immédiate) ou, s'il n'y a pas de signalisation complémentaire, les conducteurs doivent laisser passer ceux qui arrivent de droite.

Plus rarement, le feu vert en bas est remplacé par un feu orange clignotant. Ce feu joue le même rôle que le feu vert mais les conducteurs doivent laisser passer les véhicules qui peuvent arriver de leur droite.

Le feu rouge clignotant est essentiellement mis en place aux passages à niveau et annonce le passage imminent d'un train... Il impose donc l'arrêt absolu à tous, y compris, aux piétons.

Certains feux comportent une signalisation complémentaire :

Cette signalisation autorise les cyclistes qui veulent tourner à droite dans les intersections en croix, ou aller tout droit dans les intersections en T, à franchir le feu rouge mais en cédant le passage aux véhicules qui ont le feu vert et aux piétons qui traversent au petit bonhomme vert. En l'absence de cette signalisation, les cyclistes doivent s'arrêter au feu rouge.



NOTES PRÉLIMINAIRES

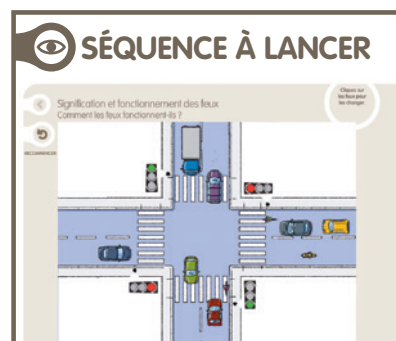
Déjà tout petits, les enfants connaissent la signification du feu rouge et du feu vert. Passagers de voiture, ils observent les comportements de leurs parents aux feux tricolores. En tant que piétons accompagnés, ils sont confrontés, dans les intersections gérées par des feux, aux comportements des conducteurs et des autres piétons. L'expérience des élèves en matière de feux tricolores est donc déjà très riche. Ce dossier va leur donner la possibilité d'organiser ce qu'ils savent en précisant la signification de chacune des trois couleurs, notamment l'orange qui est généralement mal interprétée. Il va leur permettre de raisonner les comportements les plus sûrs à adopter aux feux tricolores quelle que soit la couleur du feu. Enfin, les élèves vont découvrir la signalisation particulière réservée aux cyclistes à certains feux rouges.

MATÉRIEL

- Une photocopie par élève de la fiche d'activités 13 « Franchir les feux tricolores »
- Un ordinateur et un vidéoprojecteur

EXPLOITATION DE LA FICHE D'ACTIVITÉS

- Demander aux élèves la signification de l'adjectif tricolore en déclinant les variantes unicolore, bicolore, multicolore. Faire préciser avec quels noms est employé le qualificatif tricolore (essentiellement drapeau et feu).
- Demander aux élèves pourquoi on installe des feux tricolores dans une intersection (les feux tricolores sont implantés dans les intersections où passent beaucoup de véhicules. Ils régulent les flots de circulation pour que chacun puisse passer à son tour).
- Distribuer aux élèves la page 1 de la fiche d'activités « Franchir les feux tricolores ».
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la première activité qui résume la fonction des feux tricolores.
- **Projeter la séquence 1 « Signification et fonctionnement des feux »** qui permet de rappeler aux élèves la signification de chacune des couleurs des feux. Faire réaliser l'exercice individuellement sur la fiche d'activités. Les élèves ont généralement intégré le message des couleurs. En revanche, ils se trompent souvent dans le placement des couleurs sur le feu.
- Lancer l'animation proposée dans cette séquence. Cette animation permet d'échanger avec les élèves autour des trois questions suivantes :
 - lorsque le feu est rouge, de quelle couleur est le feu de l'autre rue ? (vert)
 - lorsque le feu est orange, de quelle couleur est le feu de l'autre rue ? (rouge)
 - lorsque le feu est vert, de quelle couleur est le feu de l'autre rue ? (rouge)
- Faire lire à un élève le texte d'introduction de la deuxième activité et ouvrir une réflexion sur les précautions à prendre lorsque l'on passe au feu vert.
- **Projeter la séquence 2 « Feu vert : rester vigilant »**. Faire décrire le dessin par les élèves (intersection bien dégagée en agglomération ; une cycliste passe au feu vert ; à sa droite, une voiture approche du feu rouge ; apparemment, elle roule encore très vite).
- Effectuer l'exercice collectivement à l'écran en faisant souligner en vert au fur et à mesure sur la fiche d'activités, les affirmations qui sont vraies et en rouge, celles qui sont fausses.



- 1 : Faux (rouge) - La cycliste ne doit pas s'arrêter au feu vert puisque c'est son tour de passer. Son arrêt sur la chaussée pourrait surprendre les conducteurs qui arrivent derrière elle.
- 2 : Vrai (vert) - Elle doit se méfier de la voiture qui arrive vite à sa droite, réduire sa vitesse (arrêter de pédaler) pour pouvoir constater que la voiture s'arrête bien au feu rouge, et se tenir prête à freiner (les doigts sur les leviers de freins) pour pouvoir s'arrêter immédiatement dans le cas où le conducteur de la voiture grillerait le feu rouge.
- 3 : Vrai (vert) - La plupart des conducteurs de voiture grillent les feux rouges involontairement parce qu'ils sont distraits ou qu'ils s'occupent à d'autres choses que la conduite (téléphone, consultation de documents...).
- 4 : Vrai (vert) - Lorsque le conducteur va se rendre compte qu'il arrive au feu rouge, il va instinctivement écraser la pédale de frein mais il risque de s'arrêter après avoir franchi le feu rouge.

• Distribuer aux élèves la page 2 de la fiche d'activités « Franchir les feux tricolores ».

• Faire lire à un élève le texte d'introduction de l'activité.

• Demander aux élèves quel est le comportement de beaucoup de conducteurs lorsque le feu passe à l'orange : au lieu de ralentir et de s'arrêter, ils accélèrent pour franchir le feu juste avant qu'il ne devienne rouge. Ils se retrouvent ainsi au milieu du carrefour lorsque le feu devient vert dans l'autre rue.

• **Projeter la séquence 3 « Au feu orange, on s'arrête »**. Faire décrire le dessin par les élèves (dans l'une des rues d'une intersection, le feu est à l'orange ; un cycliste s'approche de ce feu ; une voiture termine de franchir l'intersection ; dans l'autre rue, le feu est au rouge ; une voiture attend le feu vert ; un piéton qui promène son chien attend le bonhomme vert pour traverser la chaussée).



• Faire effectuer l'exercice individuellement sur la fiche d'activités puis procéder à la correction à l'écran :

- 1 : Faux - Le cycliste a largement l'espace pour s'arrêter en toute sécurité. Cette affirmation est généralement l'excuse donnée par ceux qui ne veulent pas s'arrêter eu feu orange.
- 2 : Vrai - Le piéton avec son chien s'est positionné sur la chaussée pour traverser, ce qui permet de prévoir qu'il va s'élancer dès que le bonhomme va passer au vert. Il peut même commencer à traverser avant l'apparition du bonhomme vert s'il s'aperçoit que le feu est à l'orange.
- 3 : Faux - Même si le cycliste accélère, il risque de se retrouver au milieu de l'intersection lorsque le feu va passer au vert dans l'autre rue.
- 4 : Vrai - C'est le comportement réglementaire et le plus sûr.

• **Projeter la séquence 4 « Feux orange clignotants »** qui montre la photo d'une intersection où les feux orange clignotent. Ouvrir un court débat sur la signification de ces feux et sur les comportements à adopter.

• Faire lire à un élève le texte d'introduction de l'activité suivante.

• **Projeter la séquence 5 « Tourne-à-droite cycliste autorisé »**. Faire décrire le dessin par les élèves (Dans un carrefour en T, un cycliste s'approche d'un feu rouge et tend le bras pour signaler son intention de tourner à droite ; devant lui, des piétons traversent. En face, une cycliste est en train de franchir le feu rouge ; une voiture vient de franchir le feu vert et tourne à gauche).



• Effectuer l'exercice collectivement à l'écran en faisant reporter au fur et à mesure les bonnes réponses sur la fiche d'activités :

- 1 : Vrai (vert) - Le feu est rouge mais le panneau donne au cycliste l'autorisation de tourner à droite. Sans ce panneau, il aurait dû s'arrêter et attendre que le feu passe au vert.
- 2 : Faux (rouge) - Il doit céder le passage à ceux qui ont le feu vert y compris aux piétons. Mais, dans cette situation, il a le temps de passer avant le piéton qui traverse.
- 3 : Faux (rouge) - La cycliste doit être vigilante pour laisser passer la voiture et les piétons qui ont le feu vert.



- 4 : Vrai (vert) - Elle doit céder le passage aux piétons.

- Faire entourer sur la fiche d'activités, le numéro du panneau qui a autorisé la cycliste à passer au feu rouge (panneau 1).
- Montrer les photos des panneaux en situation réelle, autorisant le franchissement d'un feu rouge par les cyclistes. Expliquer que les panneaux autorisant les cyclistes à franchir un feu rouge ne leur donnent l'autorisation que de tourner à droite ou d'aller tout droit, jamais de tourner à gauche. S'ils veulent tourner à gauche, les cyclistes doivent attendre le feu vert.
- Demander aux élèves s'il existe d'autres cas où les conducteurs peuvent franchir un feu rouge.

Le feu rouge impose un arrêt absolu y compris aux cyclistes lorsqu'il n'y a pas de signalisation leur permettant de tourner à droite ou d'aller tout droit. Il existe un seul cas où le feu rouge peut être franchi : lorsqu'un policier ou un gendarme règle la circulation et fait signe de passer. En outre, certains véhicules en intervention urgente (pompiers, police, SAMU...) sont autorisés en permanence à franchir les feux rouges. C'est pourquoi, même s'ils annoncent (signal sonore et lumineux) leur approche, il faut rester vigilant lorsque l'on passe au feu vert.

- **Projeter la séquence 6 « Passage à niveau »** qui montre la photo d'un passage à niveau où le feu rouge clignote et les barrières en train de se fermer. Demander aux élèves quelle est la particularité de ce feu rouge en faisant préciser ce qu'il faut faire lorsque l'on rencontre ce type de feu rouge et pourquoi.

Au passage à niveau, le feu rouge clignote. Il n'est pas précédé d'un feu orange d'avertissement et il n'y a pas non plus de feu vert. Lorsqu'il est éteint, on peut franchir la voie de chemin de fer. En revanche, lorsqu'il clignote, il faut impérativement s'arrêter parce que les barrières vont se fermer et que le passage d'un train est imminent. Cette interdiction temporaire de traverser les voies de chemin de fer concerne tous les usagers y compris les piétons.

- Terminer en insistant sur la nécessité pour les cyclistes de s'arrêter au feu orange et de respecter les feux rouges lorsqu'il n'y a pas de panneau les autorisant à tourner à droite ou à aller tout droit.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R412-29 du code de la route

Les feux de signalisation lumineux réglant la circulation des véhicules sont verts, jaunes ou rouges. Les feux de signalisation jaunes et rouges peuvent être clignotants.

Article R412-30 (extraits)

Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant.

L'arrêt se fait en respectant la limite d'une ligne perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation. Lorsque cette ligne d'arrêt n'est pas matérialisée sur la chaussée, elle se situe à l'aplomb du feu de signalisation ou avant le passage piéton lorsqu'il en existe un.

Lorsqu'une piste cyclable traversant la chaussée est parallèle et contiguë à un passage réservé aux piétons dont le franchissement est réglé par des feux de signalisation lumineux, tout conducteur empruntant cette piste est tenu, à défaut de signalisation spécifique, de

respecter les feux de signalisation réglant la traversée de la chaussée par les piétons.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Article R412-31

Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe

Article R412-32

Les feux de signalisation jaunes clignotants ont pour objet d'attirer l'attention de tout conducteur sur un danger particulier.

Ils autorisent le passage des véhicules sous

réserve, le cas échéant, du respect des dispositions relatives aux règles de priorité établies par le présent code ou prescrites par une signalisation particulière.

Article R412-33

Les feux de signalisation verts autorisent le passage des véhicules, sous réserve, dans les intersections, que le conducteur ne s'engage que si son véhicule ne risque pas d'être immobilisé et d'empêcher le passage des autres véhicules circulant sur les voies transversales.

Article R415-15 (extraits)

Aux intersections, l'autorité investie du pouvoir de police peut décider de :

1° Mettre en place sur les voies équipées de feux de signalisation une signalisation distincte destinée à une ou plusieurs catégories de véhicules ou indiquant une ou plusieurs directions ou remplissant ces deux fonctions de manière concomitante.